



Après « EMILY » en 2005, Voici « EMILY 2 »

Le 17 octobre 2008

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Emily 2 est un nouveau Fonds Commun de Placement d'Entreprise, créée et mis en place d'une façon unilatérale par la Direction du Groupe CASINO, à échéance de 5 ans. Il permet aux salariés et gérants mandataires, ayant au minimum 3 mois d'ancienneté au 3 décembre 2008 et présents dans l'entreprise à cette même date, de participer à une augmentation de capital du Groupe. Son évolution sera liée aux performances boursières de l'action Casino. Il n'y a aucune obligation de souscription.

QUEL EN EST LE PRINCIPE ?

Il s'agit d'une opération au sein du Plan d'Épargne Groupe (PEG) qui, au terme des 5 ans en 2013, permettra :

- Au minimum de récupérer la mise de départ, c'est à dire le montant de l'investissement initial majoré d'un taux d'intérêt capitalisé garanti (4% par an)
- Et en plus de gagner, en fonction de l'évolution de l'action Casino pendant cette période, jusqu'à 5 fois la hausse moyenne des actions acquises, avec la mise de départ. Les gains ne seront pas imposables (sauf Csg/Crds). **L'épargne est protégée** en cas de baisse des cours

Nb : possibilité de déblocage anticipé dans le cadre des cas légaux

QUAND ET COMMENT SOUSCRIRE ?

- 1) entre le 6 et le 24 octobre 2008 inclus. (le prix de référence de l'action sera connu le 27 novembre)
- 2) remplir un bulletin de souscription, accompagné d'une demande d'autorisation de prélèvement bancaire (seul moyen de paiement) et remettre votre dossier au « relais Emily 2 » de votre établissement. Il est aussi possible de souscrire par internet (www.casino-emily.fr).
- 3) Prélèvement sur votre compte personnel le 16 décembre. Un relevé de compte épargne sera envoyé à chacun des souscripteurs en janvier 2009 par le gestionnaire du fonds (Natixis Interépargne).

Nb : possibilité de révoquer (annuler) votre souscription entre le 27 novembre et le 3 décembre, uniquement auprès du « relais Emily 2 » de chaque établissement.

QUELLE SOMME PLACER ?

Au minimum 40 € Le maximum se calcule comme suit : **mise de départ** dans le FCPE Emily2 X 10.+ **autres versements** (prime d'intéressement et/ou versements volontaires, hors participation et abondement) faits (ou prévus de faire) dans le PEG Casino en 2008 ou, dans tout autre PEG (même s'il ne dépend pas de Casino=**total** qui doit être inférieur à **25 %** de la rémunération brute annuelle 2008, primes incluses.

QUE PENSER D'EMILY ?

Même s'il est difficile d'en apprécier le potentiel réel à l'échéance 2013, surtout dans le contexte actuel de crise financière et économique, et donc la plus-value qui en résulterait, **une particularité importante ne doit pas être négligée : « la garantie de récupération du capital investi augmenté d'un taux d'intérêt annuel de 4 % capitalisé, donne un rendement minimum de 21,67 % au bout des 5 ans »**

(EX : vous placez 100 € aujourd'hui, dans 5 ans vous percevrez au minimum 121,67 €)

PRENEZ CONTACT AVEC VOS ELUS FO, ILS SAURONT VOUS AIDER